

**OBJET CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'ESPACE DIONYSIEN  
DE SOLIDARITE ET D'INSERTION (EDSI)**

---

La Ville de Saint-Denis développe une politique sociale pour favoriser le développement humain et mettre l'individu au cœur d'un système solidaire.

En avril 1994, est créée la Maison de la Solidarité, en remplacement du centre humanitaire, dédié à l'accueil des personnes sans abri, comprenant :

- un foyer d'hébergement,
- un restaurant social.

Ces lieux de vie ont complété notamment les activités sociales du curé de la paroisse Saint-Jacques à Saint-Denis, le père Etienne GRIENENBERGER.

Le père Etienne GRIENENBERGER a construit un foyer, avec animation des jeunes chorales, théâtre, cours de danse, formation ménagère des femmes, évolution de la « soupe populaire » en « resto du cœur », construction d'un abri de nuit pour accueillir les personnes de la rue. Fort de son expérience de bâtisseur en Haïti, il a agrandi son église, construit l'église de la Trinité et le monastère des dominicaines.

La structure est devenue en 2007, l'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (EDSI), service du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis qui a pour vocation d'accueillir et d'offrir un repas aux Dionysiens en situation de grande exclusion.

L'EDSI propose depuis :

- un service de domiciliation (code de l'action sociale et de la famille : une adresse est une obligation pour l'ouverture d'un droit, d'un compte bancaire,...)
- un service de restauration : entre 50 et 80 repas complets et chauds servis quotidiennement 7 jours sur 7 y compris les jours fériés ;
- un service d'accompagnement social avec appui médicalisé : plan d'aide personnalisé travaillé avec la personne ;
- un service de maraude sociale de jour : maintien du lien social avec des personnes ayant des troubles (physiques et/ou psychologiques) ne pouvant se déplacer jusqu'à l'EDSI et accompagnement physiques dans les services selon les besoins ;
- un service d'animations : des activités de groupe permettant de travailler avec pédagogie sur la resocialisation de la personne (atelier de musique avec fabrication de kayam, sortie et visite de sites telle la Maison du Volcan...).

Actuellement, 450 personnes sont accueillies et accompagnées par l'équipe d'agents qualifiés de l'EDSI.

## Rapport n°15/5-01

L'EDSI s'inscrit dans une logique de partenariat avec les bénévoles des associations humanitaires et les services publics de la Ville, la Fondation Abbé Pierre, la Croix-Rouge, la Protection Civile, le Centre Hospitalier Universitaire et la PASS (la Permanence d'Accès à la Santé), l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPMSR), l'Association Réunionnaise pour la Prévention des Risques liés à la Sexualité (ARPS), le Service Intégré d'Accueil d'Orientation (SIAO - 115)...

La Ville de Saint-Denis souhaite rendre hommage au Père Etienne GRIENENBERGER, décédé le 18 décembre 1997 à l'âge de 85 ans, dont le rayonnement social dépasse le périmètre de la paroisse de Saint-Jacques.

Bâtisseur déterminé et vibrant d'énergie, le Père Etienne GRIENENBERGER a marqué la Ville de Saint-Denis d'une empreinte solidaire.

Il a marqué tous ceux qui l'ont approché par son engagement et son authenticité auprès de la population dionysienne, en particulier auprès des personnes démunies.

Par conséquent, il vous est proposé de renommer l'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (l'EDSI) - structure d'accueil de personnes en très grande exclusion, en

**« Maison de la fraternité et de l'inclusion sociale  
Père Etienne GRIENENBERGER ».**

L'Evêché de la Réunion a autorisé la démarche.

Je vous demande d'approuver la proposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150926-15501-1-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'ESPACE DIONYSIEN  
DE SOLIDARITE ET D'INSERTION (EDSI)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/5-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard FRANÇOISE, 5ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le changement de nom de l'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (l'EDSI) - structure d'accueil de personnes en très grande exclusion, en

**« Maison de la fraternité et de l'inclusion sociale  
Père Etienne GRIENENBERGER ».**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20150926-15501-2-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/09/2015



Gilbert ANNETTE